

POURQUOI TANT DE RÉSISTANCES ?

*par Hélène Ryckmans **

Les résistances à l'approche de genre sont fréquentes et multiples (1). Elles se dévoilent, parfois de manière détournée, et avec des arguments fort divers. Elles créent ou alimentent des inerties et freinent la mise en place de politiques égalitaires, limitent la portée des engagements politiques souscrits, créent des frustrations ou des tensions... bref, elles empêchent l'égalité entre les femmes et les hommes de se construire et de progresser.

Plusieurs types de résistances, parfois enchevêtrées, sont à distinguer. Elles relèvent tant du niveau collectif que de l'individuel, et s'expriment au Nord et au Sud, sans doute selon des modalités différentes.

Des résistances sur les fondements de l'action...

■ Les résistances « idéologiques » sont multiples.

On peut y rattacher les attitudes des gestionnaires et des responsables politiques, qui ont tendance à ne pas voir la spécificité de l'inégalité de genre. Ils la considèrent comme d'autres inégalités ou la disent secondaire (2), et estiment injustifiée une focalisation spécifique sur le genre. Ils ne saisissent pas la sur-détermination que cette inégalité pose pour les femmes.

La promotion des droits ou l'argument de la justice sociale sont eux-mêmes souvent mal compris. Le débat sur les quotas de représentations ou sur l'exercice d'une discrimination positive rencontre de nombreuses oppositions : certains y voient l'octroi d'avantages iniques, d'autres craignent que les droits ne donnent pas la garantie que les femmes gèrent les devoirs correspondants.

Résistance idéologique, également, que la tendance à considérer que l'égalité est un problème dans le Sud alors qu'elle serait acquise et bien installée au Nord. Par européocentrisme, on en vient à considérer que la question de l'égalité est bonne pour l'exportation mais n'a pas sa raison d'être au Nord. Cela revient à nier la pertinence de la question de l'égalité des sexes, pourtant toujours fragile, dans le Nord.

Une autre résistance, liée à la précédente, tend à considérer la question de l'égalité comme illégitime dans le champ de la coopération au développement : les relations de genre étant une affaire culturelle, personne ne peut interférer avec leurs formes et représentations dans les pays du Sud. Mais si les rapports sociaux

** Chargée de mission à l'association Le Monde selon les femmes, formatrice et consultante en genre, www.mondefemmes.org, helene@mondefemmes.org*

(1) Au delà du panorama, le plus exhaustif possible, proposé ici, la place manque pour développer des propositions méthodologiques pour désactiver ou contourner ces résistances.

(2) « Le genre, une inégalité parmi d'autres » ou « On s'occupera de l'égalité après les choses importantes »... comme l'ont si bien analysées **C. Drion** et **P. Choque**, dans *Le genre dans les ONG*, Le Monde selon les femmes, 1999, et **S. Gonzales Altea** *Enquête sur le genre dans les ONG*, Le Monde selon les femmes, 2006.

L'APPROCHE GENRE, UN LEVIER POUR L'ACTION DÉMOCRATIQUE

Déplacer son regard par une approche de genre c'est opérer une révolution des perceptions symboliques.

La ségrégation sociale sur laquelle la société moderne se bâtit au XIX^{ème} siècle (1) est institutionnalisée et légitimée, tant en droit qu'en analyse, en contradiction avec les textes fondamentaux qui érigent l'ère démocratique, garantissant théoriquement les principes d'égalité entre les sexes dans le cadre des droits civils et politiques. Le salariat féminin, en ne modifiant pas le modèle de division sexuelle du travail hérité du passé (2), entrave la citoyenneté politique des femmes. Il faut néanmoins attendre les années 1990 pour que ce déficit démocratique soit perçu comme anormal.

L'entrée, en termes d'outils, qui va faire bouger les choses, est celle de la « représentation politique des femmes comme clé de la démocratie ». Une véritable révolution copernicienne en matière d'outils s'opère, puisque la visée d'une « démocratie paritaire », porte sur la question de savoir *comment* accroître la participation des femmes à la vie politique, et non pas, et non plus, *si* cela doit être fait. L'approche genre se révèle alors un véritable levier pour l'action démocratique, d'abord en ré-interrogeant les fondements objectifs du principe démocratique, et en fixant les conditions de sa validation (3), montrant en quoi le quasi-monopole des hommes et la nette sous-représentation des femmes dans la prise de décision pose le problème de la légitimité des structures politiques existantes.

En prise directe avec la crise de la représentation politique, ce phénomène crée une méfiance des citoyen-nes dont l'ultime conséquence mène au rejet des lois et des politiques proposées ou adoptées « sans elles » ; puis, en démontrant des différences d'intérêts

objectifs dus à une socialisation différenciée. Les femmes traversent toutes les catégories sociales mais partagent en tant que « classe », l'expérience commune de privation historique des droits (civils et politiques), un taux de participation plus faible dans la population active qui reflète une ségrégation, tant horizontale que verticale dans la vie professionnelle, et la construction d'une responsabilité quasi exclusive de la reproduction de la société qui leur réserve le travail domestique.

Enfin, l'approche de genre dans l'action démocratique, en induisant une remise en question fondamentale de la spoliation par représentation, glisse vers un système participatif. La réalisation d'une démocratie « pleine et entière » inclut en conséquence non seulement l'intégration des valeurs démocratiques dans les relations interpersonnelles, y compris de la famille, et la redéfinition des rôles sociaux de sexe, mais également la remise en cause d'un certain paternalisme démocratique à l'échelle de la planète.

Sandra Frey

Sociopolitologue

*Équipe Simone Sagesse, Toulouse II,
Laboratoire Communication
et Politique, CNRS*

(1) Les femmes à la famille, dans la sphère privée, et les hommes à l'économique et au politique, dans la sphère publique.

(2) Cumul du travail salarié et non salarié, le « travail domestique ».

(3) Qui parle, décide, et vote la loi ? Qui détermine le quotidien dans les assemblées élues ? Qui, par sa présence, incarne le pouvoir public ? Il ne peut y avoir de vraie démocratie si les femmes sont exclues des lieux de pouvoir.



de sexe ne peuvent pas être questionnés (parce que culturels), alors tout dialogue sur les valeurs s'avère impossible ! Il n'est pas rare, pourtant, que les ONG, d'ordinaire si promptes à dénoncer les inégalités de richesse, adhèrent dans ce cas-ci au fait culturel.

Le genre est également déconsidéré comme étant une mode, un argument de marketing, un rituel imposé par le discours politique ambiant au niveau international, auquel il convient de se soumettre pour obtenir un financement. Existente enfin des résistances au féminisme « officiel », qui impose par le haut ses cadres d'analyse.

■ D'autres résistances sont d'ordre conceptuel.

Beaucoup de décideurs politiques ou de gestionnaires de projets ou programmes continuent à considérer le genre comme une idée floue ou fantaisiste. Cette résistance peut être due à la mauvaise compréhension du concept de genre. Le genre est tout simplement utilisé à la place du terme « femmes », par effet de mode, sans en cerner toute la portée heuristique et les conséquences pratiques. À l'inverse, l'emploi du terme genre, mal compris, peut avoir des effets inattendus : par exemple diluer la notion de rapports sociaux de sexe au profit de tous types d'inégalités (3).

Si le terme genre, dans sa nouveauté conceptuelle, pose question (4), que dire alors des concepts clés d'*empowerment* et de *mainstreaming* (5), dont la concrétisation ne va pas de soi ?

■ Des résistances sont sociologiques ou psychologiques.

Le plus fréquemment, elles tiennent au machisme ou aux comportements acquis par l'éducation et à travers tous les mécanismes récurrents de la socialisation. Ces mécanismes laissent accroître, souvent avec des justifications religieuses (6), que les rôles prescrits réfèrent à des comportements ou des pratiques individuelles et répondent à des comportements « naturels » ou « choisis ». Cette naturalisation réfute la portée collective des inégalités de genre et les dépolitise. Naît alors l'idée que ces problèmes des femmes sont une affaire de femmes, qu'on peut leur concéder en les laissant les gérer entre elles, loin à la marge des enjeux centraux.

En outre, ces résistances induisent en erreur en associant la « différence » (femmes et hommes ne sont pas semblables) avec l'inégalité.

... et dans sa mise en œuvre

■ Des résistances que l'on peut qualifier de « techniques » portent sur les méthodologies et les procédures.

Des évaluations et des recherches ont montré que les personnes ne savent pas toujours comment concrétiser leur engagement pour l'égalité de genre. Vrai ou faux argument, elles se demandent comment faire, évoquent le manque d'indicateurs ou, plus

(3) Par exemple, dans de nombreuses formations assurées en Afrique de l'Ouest, a été transmise l'idée que le genre est un outil permettant aussi d'analyser les relations inégalitaires entre riches et pauvres, vieux et jeunes.

Pour plus de précisions, voir **H. Ryckmans**, *La formation en genre : pratiques et enjeux dans les projets et politiques de développement en Afrique francophone*, 16 p.,

Communication au Colloque international UEPA-INED-ENSEA, « Genre, population et développement », Abidjan, juillet 2001 et « La formation en Genre dans le monde francophone : pratiques et enjeux », in *Échos du COTA*, n° 104, septembre 2004, p. 12-16.

(4) Ne serait-ce pas plus vrai en France qu'au Québec, en Belgique ou dans bon nombre de pays d'Afrique francophone ? Ce qui marque tout à la fois la réticence à nommer les inégalités, l'attachement à l'orthodoxie de la langue et la prétention universaliste du modèle d'égalité français.

(5) L'*empowerment* réfère à l'autonomisation des femmes, au renforcement de leur pouvoir. Le *mainstreaming* signifie la prise en compte des spécificités femmes/hommes de manière systématique et transversale, d'un bout à l'autre de toute action ou projet.

(6) Qui fixent un statut inférieur aux femmes, consacrent leur rôle traditionnel de mère et d'épouse et légitiment le modèle de la « complémentarité » entre homme et femme.

MÉCANISMES NATIONAUX : ALIBIS OU AIGUILLONS ?

« Un mécanisme national pour la promotion des femmes est l'unité centrale de coordination politique des questions relatives au genre au sein du gouvernement. Ses tâches principales sont de favoriser l'intégration transversale de la perspective de l'égalité de genre dans les politiques de tous les secteurs » (1). La conférence ONU de Pékin, en 1995, a reconnu aux « mécanismes nationaux pour le genre » une fonction d'intégration transversale du genre. Sous différents noms, ces mécanismes sont présents quasiment dans tous les pays (2).

Les obstacles qui limitent leur efficacité sont nombreux. Souvent leur mandat n'est pas clair et ils ont un pouvoir limité. Leurs ressources humaines et financières sont insuffisantes. Ils manquent de compétences et d'outils. Les « antennes genre » dans les différents autres ministères sont peu performantes. Le suivi est insuffisant et il n'y a donc pas assez de données pour influencer les politiques. Au gré des fluctuations politiques, l'existence de ces structures est régulièrement mise en danger.

En France par exemple, chaque remaniement ministériel déplace, renomme et change le mandat du mécanisme, qui est récemment passé de « ministère chargé de la parité et de l'égalité professionnelle » à « ministère délégué à la cohésion sociale et à la parité ».

D'un côté, on reproche aux mécanismes nationaux de contribuer à l'instrumentalisation du genre par le pouvoir : intégration des femmes dans les programmes pour les rendre plus efficaces, mais pas dans le but de promouvoir les droits des femmes. D'un autre côté, bien que généralement inefficaces comme levier de changements, les projets « micro » destinés aux femmes continuent à dominer les stratégies. De plus, ils sont

en concurrence avec les ONG et dédouanent les ministères sectoriels de leur responsabilité. Par exemple, de nombreux mécanismes nationaux s'occupent de projet « femmes et environnement », alors que les ministères de l'environnement ignorent les questions de genre. Certains mécanismes ont aussi du mal à passer de « femme » à « genre » : leurs actions continuent à cibler « les femmes » plutôt que les relations entre femmes et hommes ; la participation des hommes dans la transformation des inégalités de genre est peu intégrée.

On assiste à une « dépolitisation » des actions : ciblage sur les besoins pratiques des femmes, plutôt que sur leurs intérêts stratégiques et leurs droits. Dans la plupart des pays cependant, les mécanismes agissent, avec des résultats mitigés, pour s'impliquer dans les dialogues politiques au niveau macro économique (3). Quoi qu'il en soit, ces mécanismes sont des relais indispensables pour la dissémination des textes fondamentaux – tels que la CEDEF-CEDAW (4) – sur les droits des femmes. Les bilans montrent que les mécanismes ont plus d'impact quand ils travaillent en synergie avec la société civile et les mouvements pour les droits des femmes.

Claudy Vouhé

*consultante-formatrice
réseau Genre en Action
www.genreenaction.net*

(1) DAW Expert Group Meeting (1998), UN, 31 August - 4 September.

(2) Il en existe plus de 160 : ministère de la femme et de la famille et de l'enfant au Bénin, Institut de la condition féminine au Cap Vert, etc.

(3) Documents de Réduction de la Pauvreté et Objectifs du Millénaire.

(4) Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations envers les femmes, Nations Unies, 1979.



souvent, le manque d'outils. Or les outils ne manquent pas ; c'est parfois même leur profusion qui fait problème (7). La demande d'outils ou de méthodes permet d'éviter d'explicitier l'engagement politique que l'approche de genre requiert en premier lieu.

Les résistances s'expriment aussi dans le dogmatisme et dans les procédures de fonctionnement de plus en plus techniques ou libérales : les critères principaux pour juger d'une politique sont son efficacité et son efficacité plus que sa pertinence et son impact. Des critères de rentabilité, voire de décaissement budgétaire, l'emportent sur des critères sociaux.

Il n'est pas rare que les institutions refusent d'intégrer le genre ou d'y consacrer des moyens. Ils confient alors à une structure externe la responsabilité de faire avancer l'égalité. Par exemple, l'Union européenne, qui a pris un engagement politique explicite pour l'égalité de genre, « externalise » sa mise en œuvre pratique en la confiant à un Bureau extérieur (*Help Desk*) sur base de contrats de trois ans. Ceci explique « l'évaporation » des expertises et mécanismes laborieusement mis en place. L'instabilité et la rotation du personnel formé entraîne une perte de compétence ou d'expertise et ralentit les avancées vers l'égalité.

■ Des résistances sont d'ordre politique.

Ce sont en réalité toutes les résistances citées précédemment qui s'articulent et se concrétisent dans le champ du politique. Elles reflètent l'absence de volonté de changement social, la peur d'un engagement explicite et le refus de consacrer des moyens budgétaires pour l'égalité de genre.

Dans de nombreux domaines et pays, la législation n'opte pas toujours explicitement pour l'égalité de genre. Des lois ou pratiques discriminatoires continuent d'exister. Les moyens budgétaires font défaut alors qu'ils sont nécessaires, surtout pour engager du personnel qui reçoit clairement la responsabilité et le mandat de faire avancer l'égalité de genre.

Les résistances au genre se marquent dans ce cas par la mise en place de structures formelles, vides de personnel ou de moyens. On en verra pour preuve les nombreuses institutions créées dans la foulée de la décennie des femmes de l'ONU : des points focaux sont désignés puis abandonnés à leur sort, sans ressources, sans formation, sans temps pour se consacrer au genre, sans terme de référence. Les services ou unités « Genre » sont relégués loin des espaces de pouvoir dans les organigrammes, sans visibilité et sans moyens humains et budgétaires pour fonctionner... Le genre devient un discours, le droit une vague promesse, toujours reportée.

(7) Même s'il est vrai que toute cette information ne circule pas partout : l'Afrique francophone a été longtemps à l'écart de toute la production sur le *gender* ou le *genero* existant dans les mondes anglophone et hispanophone.

Hélène Ryckmans